



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



THE WORLD BANK
IBRD · IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP)

Termes de référence pour le recrutement d'un spécialiste en gestion financière (GF) pour le compte de l'Unité régionale de mise en œuvre du projet

1. Contexte

La Banque mondiale assure le financement de la mise en œuvre du Programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP), qui vise à accroître l'accès et l'utilisation du haut débit, ainsi qu'à renforcer les bases de la mise en place d'un marché numérique unique en Afrique de l'Ouest.

Les pays bénéficiaires de cette subvention, dans le cadre de la première série de projets (WARDIP-SOP1), sont la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Mauritanie, aux côtés de la CEDEAO, de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de Smart Africa. Les activités du projet aideront à créer dans l'espace CEDEAO un marché numérique régional intégré, à encourager la collaboration transnationale et à soutenir le développement et la sécurité de la transformation numérique en Afrique de l'Ouest. Le financement du projet s'élève à 10,5 millions USD sur une période de cinq (5) ans, allant de 2024 à 2028. Les volets du projet dont l'exécution sera assurée par la CEDEAO sont les suivants :

- a. **Développement et intégration du marché de la connectivité** : Ce volet vise à développer et à intégrer le marché régional de la connectivité de manière à encourager la concurrence et les investissements du secteur privé. Les défaillances du marché dans le secteur des télécommunications seront corrigées à travers i) le renforcement du cadre politique et réglementaire afin de favoriser des règles de jeu équitables, ii) l'harmonisation de l'environnement du marché numérique et des politiques sectorielles afin de garantir l'interconnexion transfrontalière des réseaux et des services, iii) la mise à disposition d'un financement public catalyseur au profit de projets de PPP relatifs aux infrastructures de connectivité, afin d'accroître la résilience de la connectivité internationale, y compris par les principales dorsales, et iv) la coordination des activités entre les parties prenantes afin de stimuler l'appétit des investisseurs privés. Ce volet vise également à établir un cadre favorable aux investissements dans les infrastructures numériques efficaces sur le plan énergétique et résilientes face au changement climatique dans la région.

- b. **Développement et intégration du marché des données** : Ce volet vise à instaurer la confiance dans les transactions en ligne et à renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures et systèmes numériques, comme préalables au bon fonctionnement du marché unique de données. Des réformes seront soutenues dans ce cadre, en vue de favoriser les activités transfrontalières d'échange, de stockage et de traitement des données de manière sécurisée, pour permettre le déploiement et l'accès aux services fondés sur les données, à l'innovation et aux infrastructures dans la région. Un soutien sera également apporté pour le développement d'un environnement harmonisé de données et de cybersécurité, en vue d'encourager le déploiement de services axés sur les données, par les secteurs public et privé.
- c. **Développement et intégration du marché en ligne** : Ce volet vise à promouvoir la création, l'accès et la fourniture de biens et services numériques de manière transparente et libre dans toute la région. Il vise également à harmoniser les cadres infrastructurels et réglementaires, à supprimer les obstacles à l'accès transfrontalier et à la fourniture de biens et services numériques, ainsi qu'à soutenir la création de nouveaux services numériques. Le volet permettra de promouvoir les écosystèmes de l'entrepreneuriat numérique, d'harmoniser les technologies et les cadres juridiques des services financiers numériques (SFN), en les alignant sur les normes internationales, ainsi que de réaliser l'intégration en tant que précurseur pour faciliter les transactions de commerce électronique. Il mettra également l'accent sur les initiatives visant à accroître l'adoption des services, par l'amélioration de la culture et des compétences numériques, ainsi que de la disponibilité, de l'efficacité et de la qualité des principaux services publics en ligne pour l'intégration régionale. Enfin, ce volet permettra aux citoyens de se familiariser à l'utilisation des services électroniques.
- d. **Appui à la gestion et à la mise en œuvre de projets** : Ce volet consistera à financer l'appui à la gestion de projets et la mise en œuvre par les bénéficiaires des activités qui y sont associées, notamment les acquisitions/passations de marché, la gestion financière (GF), le suivi et l'évaluation (S&E), la communication sur le projet, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales et l'engagement citoyen.

Suivant les dispositions d'exécution du projet, une unité d'exécution de projet (UEP) doit être créée au sein de la Commission de la CEDEAO, qui sera chargée de la gestion quotidienne des activités du projet, ainsi que de la préparation des plans annuels d'activités, d'acquisitions, et de financement, y compris la rédaction des documents contractuels et la préparation d'un rapport consolidé de mise en œuvre.

Conformément à ce qui précède, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Banque mondiale, se propose de recruter un **spécialiste de la gestion financière (GF)** pour le compte de l'unité régionale d'exécution de projets de WARDIP.

2. Objectifs de la mission

Le spécialiste en gestion financière sera chargé d'appuyer l'unité d'exécution de projets dans tous les aspects de la gestion financière et du suivi des fonds du projet, en vue d'assurer un système de gestion financière transparent et efficace. Le spécialiste en GF relèvera directement du Coordonnateur du projet et du Chef de l'unité de gestion des fonds externes sous le département des Finances de la Commission, et sera responsable de la gestion et du suivi de la tenue effective des livres comptables du projet.

Il assumera ses responsabilités conformément aux procédures opérationnelles définies dans les manuels du projet, y compris les directives de la Banque mondiale, en ce qui concerne la passations de marché, les décaissements, les comptes désignés, les entreprises publiques, (...). En outre, il assurera la liaison avec toutes les parties prenantes sur les questions financières qui sont de son ressort.

3. Etendue des services

Les activités dont le spécialiste en gestion financière aura la charge seront notamment les suivantes :

Finances et comptabilité

- a. Mettre en place des systèmes de contrôle interne appropriés et veiller à leur respect (y compris les contrôles d'approbation et d'autorisation, les relevés et rapprochements bancaires, la gestion des immobilisations, la gestion et la distribution des stocks, etc.).
- b. Préparer, suivre et contrôler les budgets annuels, les états financiers trimestriels et annuels, rendre compte des écarts importants, tout en recommandant des mesures correctives, le cas échéant.
- c. S'assurer que les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels non audités sont préparés dans les formats convenus et soumis à la Banque dans les délais stipulés.
- d. Fournir au coordonnateur et aux entités chargées de la mise en œuvre toutes les informations nécessaires à la préparation des budgets annuels, sur la base d'un calendrier précis d'activités.
- e. Veiller à la mise à jour de l'ensemble des registres comptables et des comptes bancaires.
- f. Assurer la préparation et la soumission mensuelles des demandes de retrait adressées à la Banque et préparer un relevé mensuel de rapprochements de tous les comptes bancaires.
- g. Veiller à la bonne gestion de la trésorerie et s'assurer que les paiements en espèce du projet ne sont effectués que pour les dépenses éligibles, au moyen des pièces justificatives règlementaires et suivant le plan de travail approuvé.
- h. Préparer les informations et les documents nécessaires aux audits et au suivi financier.

- i. Assurer la liaison avec les auditeurs afin de faciliter l'exécution ponctuelle de toutes les opérations d'audit et le suivi des recommandations qui en ressortent.

Le spécialiste en gestion financière travaillera sous la responsabilité hiérarchique directe du coordonnateur du projet WARDIP et du chef de l'unité de gestion des fonds externes, placé au département des Finances de la Commission.

4. Qualifications et expérience

Le candidat potentiel doit remplir les critères suivants :

- (i) Etre titulaire d'un diplôme de Master en administration des affaires/comptabilité/finances, obtenu auprès d'une université reconnue.
- (ii) Etre un comptable professionnel (ACCA, CIMA, ICAEW, etc.) ayant au moins huit (8) années d'expérience depuis l'obtention des qualifications pertinentes.
- (iii) Toute expérience acquise dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale constitue un atout majeur.
- (iv) Avoir une bonne connaissance de la connexion client.
- (v) Posséder de bonnes compétences en informatique ; une expérience dans l'utilisation d'un logiciel de gestion financière et comptable peut être exigée.
- (vi) Faire preuve d'intégrité professionnelle et avoir la capacité de coordonner des activités d'équipe.

5. Durée

Le spécialiste de gestion financière sera recruté pour une période de deux (2) années renouvelable en fonction de la disponibilité du budget et sous réserve de prestations satisfaisantes.